

## La durée du cartel<sup>1</sup>

À l'origine de ce questionnement sur la durée du cartel, il y a d'abord une certaine surprise, lorsque l'an dernier, travaillant à la mise à jour du Répertoire, j'entendis parler d'une limite de deux ans pour le travail en cartel, sans pourtant en obtenir la référence — retrouvée il y a peu dans le texte « D'écolage<sup>2</sup> ». L'écart notable entre cette durée et celles effectives constatées à partir des Répertoires, m'a confirmée dans mon étonnement que puisse être ainsi posé, de l'extérieur du cartel, ce qui m'apparaissait comme une norme arbitraire : la temporalité du cartel d'où l'effet sujet est attendu, pouvait-elle se moduler ainsi selon une temporalité calendaire ?

Et puis il y a eu en février dernier, la présentation par Jeanne Drevet et Laure Thibaudeau<sup>3</sup> du fonctionnement du cartel auquel elles ont participé sur la sexualité féminine. Leur position différente sur la durée de ce cartel, à partir de l'expérience, m'a paru introduire un débat intéressant à reprendre.

Comment Lacan aborde-t-il cette question de la durée du cartel ?

Dans l'Acte de fondation (1964), immédiatement après en avoir défini la structure — petit nombre de participants et Plus-une personne — il précise : « Après un certain temps de fonctionnement, les éléments d'un groupe se verront proposer de permuter dans un autre<sup>4</sup>. »

Une limite de principe est posée, pourrait-on dire, la durée elle-même restant indéterminée. Cette limite est liée à la permutation à opérer entre les membres des cartels, qui vise, comme l'indique la suite du texte, à éviter la constitution d'une chefferie. Visée réitérée un peu plus loin lorsque Lacan précise le moyen d'y parvenir : « Ceci n'implique nullement une hiérarchie la tête en bas, mais une organisation circulaire dont le fonctionnement, facile à programmer, s'affermira à l'expérience<sup>5</sup>. » La limitation par la permutation, du temps imparti au cartel, est posée ici comme un moyen d'obtenir ce mouvement circulaire par lequel toute chefferie serait écartée, et ce, en dehors de toute considération quant à son incidence sur le travail des cartels. La permutation est « proposée », l'initiative en vient donc de l'extérieur, indépendamment, dirait-

---

<sup>1</sup> Texte remanié à partir de celui prononcé à la réunion Cartels et espaces le 8 mai 2011 à Paris.

<sup>2</sup> J. Lacan, Lettre du 11 mars 1980, « D'Écolage », *Ornicar ?*, 1980.

<sup>3</sup> Réunion « Cartels et espaces » le 5 février 2011 à Paris.

<sup>4</sup> J. Lacan, « Acte de fondation », *Écrits*, Paris, Seuil, 1966, p. 229.

<sup>5</sup> *Ibidem*, p. 230.

on, du temps qu'il faut à tel ou tel cartel pour mener le travail à son terme. La conséquence qui n'est pas mince, reste cependant implicite dans le texte : le travail en cartel se trouve ainsi soumis à une limite temporelle qui se décide en dehors de lui.

C'est comme si un autre objectif prenait le pas sur l'objectif de travail que vient pourtant de poser Lacan au principe de l'École, « organisme où doit s'accomplir un travail<sup>6</sup> ». Ce n'est qu'au fil des pages suivantes que le lien entre objectif de travail et organisation circulaire peut s'attraper : il s'agit de mettre en place les conditions non d'un enseignement, mais d'une transmission de la psychanalyse dont les voies sont celles d'un transfert de travail, d'où l'on comprend qu'aucun travail de cet ordre ne saurait advenir qui se ferait sous l'égide d'une chefferie. Mais dans ce qui peut apparaître en première lecture comme une déconnexion entre deux objectifs — qui pourtant n'en font qu'un, la formation du psychanalyste — ne peut-on percevoir une sorte de tension entre deux logiques temporelles : l'une, visant à instaurer l'association en École avec le mouvement tournant des cartels, venant bousculer l'autre, interne au cartel lui-même avec son travail à accomplir, « indissoluble d'une formation à dispenser<sup>7</sup> » ? Cela ne pourrait-il se poser à l'inverse, la temporalité des cartels, en tant qu'avec la passe ils sont l'École, venant bousculer celle de l'associatif ?

Il me semble remarquable aussi que lors des journées de 1975, Lacan distingue nettement vie du cartel et production : « Il y a évidemment deux points, il y a d'une part l'organisation, la vie si on peut dire du cartel comme tel, et puis ce sur quoi certains dont Nasio ont insisté, à savoir la production<sup>8</sup>. » Cette formulation laisse ouverte la question de l'articulation entre ces deux points. C'est sur le premier que sont axées ces journées, Lacan n'y parle ni de production, ni de durée de fonctionnement, ni de permutation, que seuls évoquent quelques participants. L'on peut noter que Pierre Martin, qui introduit ces journées en citant l'Acte de fondation, interrompt sa lecture avant le passage évoquant la permutation proposée après un certain temps. Ce n'est qu'à mi-séance suivante que Juan David Nasio rappelle ce passage, sans que l'interprétation qu'il en fait soit reprise par Lacan : « un mouvement de permutation, non seulement inter-cartels, mais aussi à l'intérieur même du cartel<sup>9</sup> ». Il faut attendre la troisième séance et le constat fait par Moustapha Safouan que ni la permutation n'est effective ni le cartel pratiqué par tous, pour que Lacan commente : « il n'y a aucune véritable réalisation de cartel<sup>10</sup>. » Avant

---

<sup>6</sup> *Ibidem*, p. 229.

<sup>7</sup> *Ibidem*, p. 229.

<sup>8</sup> Journées des cartels Avril 1975, *Lettres de l'École freudienne de Paris*, n° 18, avril 1976, p. 245.

<sup>9</sup> *Ibidem*, p. 239.

<sup>10</sup> *Ibidem*, p. 249.

cela, je n'ai relevé que trois passages qui ont trait à ces éléments de durée ou de permutation :

– Nicole Pépin, parlant de la Plus-une personne, évoque la question du temps en la liant avec celle de la production : « cette personne à elle seule doit pouvoir solliciter le désir inconscient, cette quête [de la chose], cette recherche, qui permettra, dans un certain laps de temps, une élaboration théorique<sup>11</sup> ».

– Jean-Jacques Moscovitz, lui, aborde la question de la durée par un autre angle que celui de la permutation, lorsqu'il parle de finitude du cartel. Il voit dans la Plus-une personne « cette chose qui permettrait à un moment donné de définir l'idée de finitude du cartel ». Pour lui, le cartel se finira lorsque « à un moment donné, probablement, quelque chose se passera, qui fera que cela se finira, sera terminé<sup>12</sup> ». Logique interne au cartel lui-même donc, pas question ici de permutation.

– Quant à Nicole Guillet, répondant à la question que se pose Christiane Bardet-Giraudon sur « les déterminations à écrire », elle évoque la nécessité d' « établir toutes sortes de règles y compris des règles de roulement des cartels et de roulement de cette fonction de l'un en plus dans le cartel ». Ce à quoi Philippe Girard réagit en disant que « les roulements n'ont jamais rien empêché [...] Je ne pense pas que ce soit par des modalités de cette sorte qu'on arrive, disons, à parer aux deux modes de collectif que je désignais<sup>13</sup> » (totalitarisme et libéralisme). À cette remarque de Philippe Girard, ne pourrait-on opposer ce que disait Brigitte Lemérier à la réunion de janvier 2010<sup>14</sup> : « Il y a des contraintes qui ne garantissent pas, par contre, les refuser, ça garantit que pas », permutation et limite de temps comprises ?

Ce n'est finalement qu'en 1980 dans « D'Écolage », que Lacan lève l'indétermination laissée en 1964 sur la durée : « Pour prévenir l'effet de colle, permutation doit se faire, au terme fixé d'un an, deux maximum<sup>15</sup> ». Dans ce contexte d'après dissolution, ce qui est à prévenir par la permutation passe de chefferie à effet de colle. La permutation reste première et la limite de temps sa conséquence, mais avec un terme désormais « fixé ». La permutation n'est plus proposée, elle « doit se faire » : qu'entendre par ce « doit se faire » posé sur le mode impersonnel ? S'il semble qu'à présent la permutation aurait à se produire du cartel lui-même, quelle logique en déterminerait ainsi le terme ?

C'est « expérience faite » nous dit Lacan, qu'il en vient à modifier ainsi sa formulation de 1964. L'expérience, il l'invoquait dès 1964, pour que s'affermisse le fonctionnement de l'organisation circulaire. Qu'en est-il

---

<sup>11</sup> *Ibidem*, p. 237.

<sup>12</sup> *Ibidem*, p. 236.

<sup>13</sup> *Ibidem*, p. 242.

<sup>14</sup> Réunion Cartels et espaces le 16 janvier 2010 à Paris.

<sup>15</sup> J. Lacan, Lettre du 11 mars 1980, « D'Écolage », *Ornicar ?*, 1980.

aujourd'hui de l'expérience des cartels à l'EPSF, quant à la permutation et à la durée de fonctionnement ? À consulter les Répertoires, pour nombre d'entre eux les cartels tournent, se renouvellent, le mouvement s'opère donc des cartels eux-mêmes sans intervention extérieure. Quant à la durée, ce n'est qu'approximativement qu'elle est repérable : à partir des Répertoires, c'est à l'année près, et à partir du courrier, déclarations et dissolutions ne sont pas toujours annoncées en temps réel. Par exemple, le cartel sur la sexualité féminine dont nous ont parlé en février dernier Jeanne Drevet et Laure Thibaudeau, est inscrit au Répertoire 2007-2008 avec la mention 2006, sa dissolution figure au courrier de juillet 2010 : de là sa durée pourrait être estimée à quatre ans et demi, elle n'a été en fait que de trois ans, de fin 2006 à fin 2009.

Dans le concret de l'expérience, comment les cartels se débrouillent-ils avec ces questions ? Se donnent-ils à l'avance une limite de temps précise ? S'en remettent-ils plutôt à ce quelque chose qui à un moment donné va se passer « qui fera que cela se finira, sera terminé<sup>16</sup> » ? Le terme fixé de deux ans garde-t-il un impact, ou bien après toutes ces années d'expérience depuis la dissolution, n'a-t-il été conservé que l'idée d'une limite indéterminée ? Où en situer alors la détermination ?

Sur ce point, entre autres, de la gestion du temps, Jeanne Drevet et Laure Thibaudeau nous ont livré leur lecture après-coup et au plus près de l'expérience vécue en cartel. Lecture divergente mais d'autant plus intéressante, de l'effet sur la vie du cartel de ne pas s'être fixé une limite de temps. Car le choix avait été fait de « donner à chacun son temps », de ne pas se donner de contrainte temporelle.

Pour l'une, de ce fait « quelque chose s'est délité qui a rendu la fin compliquée ». Quelque chose à un moment s'est passé du côté de ce qui pour elle était colle, qui lui a fait se dire : « il faudrait peut-être qu'on arrête ». Pour elle, une limite temporelle aurait permis d'éviter que les événements de l'ordre du réel survenus en cours de cartel et qui en ont rallongé la durée, fassent virer le cartel de ce côté-là.

Pour l'autre — il faut préciser qu'il s'agissait d'un cartel qui réunissait des membres de trois associations — « ce qui a fait colle c'est un retour de l'institution dans les implications de chacun » ; mais elle lie ce moment du retour de l'institution dans le cartel, au fait que « le travail arrivait à son terme ». Pour elle, avoir pris la mesure du temps de chacun dans la mise en place du travail a été productif, et le travail qu'elle a exposé en portait témoignage. Et ce qui a permis que soit productif ce « prendre acte du temps de chacun », c'est que chaque membre était impliqué d'une manière particulière dans la question de la passe.

---

<sup>16</sup> Cf. note 12.

Toutes deux évoquent donc ce quelque chose qui est venu marquer la fin du cartel, l'une mettant l'accent côté colle, l'autre côté travail. Que cette « mise à ciel ouvert » de ce qui a fait difficulté dans ce cartel leur ait été possible, est-ce à mettre en lien avec le fait que « la passe [...] a été au cœur de notre travail », comme l'écrit Jeanne Drevet<sup>17</sup> ? Cela aurait-il à voir avec cette identification de tous les membres du groupe « au point qui fait le groupe ? La passe, à l'E.P.S.F.<sup>18</sup> ? » ? Selon cette hypothèse de Charles Nawawi, à défaut de cette identification qu'il pose comme souhaitable, il y aurait obstacle à la « mise à ciel ouvert périodique des résultats comme des crises du travail<sup>19</sup> ».

N'en est-il pas pour le cartel comme pour la cure, dont la limite temporelle découle d'un processus logique qui va vers une fin, sans que la durée n'en puisse être sue d'avance ?

La permutation ne se formule plus aujourd'hui en termes d'impératif, elle semble plutôt être attendue comme conséquence d'une durée qui trouve les raisons de sa limite dans la logique temporelle propre au cartel. La question n'en reste pas moins du mode d'interaction cartels- École, pour que puisse fonctionner ce « temps propre au cartel<sup>20</sup> » qu'évoque Jeanne Drevet, temps propre qui relève de l'inconscient et de ses surprises, imprévisible donc. La formule de l'Association lacanienne : « le cartel ne s'administre pas », rappelée par Jean François lors de la discussion en mai dernier<sup>21</sup>, illustre bien la quadrature de l'articulation entre cette structure d'école et l'École où elle s'inscrit. Si « c'est la passe qui soutient l'École, et non pas l'inverse », « l'École doit soutenir le travail de ses membres », disait Solal Rabinovitch lors de la réunion interne du 18 octobre 2009.

L'École attend un retour des cartels, et les conditions de ce retour passent par l'inscription dans les statuts d'un secrétaire aux cartels — et autres collectifs, c'est-à-dire par l'associatif.

Le propos de Brigitte Lemérier lors de la même réunion, sur l'offre de passage au public pour faire scansion, touche au point par lequel l'associatif tente de soutenir le travail des membres :

Le passage au public — public large ou restreint — est nécessaire à certains moments d'une recherche. Transmettre à d'autres une question, une butée de travail, une trouvaille même modeste ou un bout d'élaboration, fait scansion permettant la relance ou la clôture du travail. Sans ces scansions, celui-ci risque de se perdre dans les sables.

---

<sup>17</sup> J. Drevet, « Plus-un sans le savoir », *Carnets de l'EPSF* n° 80, p. 110.

<sup>18</sup> C. Nawawi, « L'infinitude latente », *Carnets de l'EPSF* n° 77, p. 36.

<sup>19</sup> J. Lacan, « D'écolage », 11 mars 1980, cité par Charles Nawawi.

<sup>20</sup> J. Drevet, « Plus-un sans le savoir », *op. cit.*

<sup>21</sup> Réunion Cartels et espaces, 8 mai 2011 à Paris : référence au texte de présentation de l'École lacanienne de psychanalyse.

Bien loin de la proposition de permuter précipitant le temps du cartel par une intervention extérieure, cette offre peut contribuer à mettre en jeu la fonction de la hâte, pour chaque membre du cartel aux prises avec la question qu'il travaille, ou plutôt la question qui le travaille. L'École a à mettre en place les conditions pour que « le lien associatif s'institue en collectif<sup>22</sup> », ce qui implique entre autre de faire avec des logiques temporelles différentes.

Enfin, ma question de départ : « Est-ce que la durée, sous l'angle de la limite de temps, est un point de structure du cartel ? » a rencontré celle de la permutation pour aboutir à celle de l'articulation cartel/École/association, du point de vue de la temporalité.

---

<sup>22</sup>A. Tardits, Assemblée générale du 1<sup>er</sup> juin 2008.